

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission «Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 28 avril 2014

Séance du 16 avril 2014

9 Centre de rencontres – accessibilité handicapés - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■

conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à

Mme CAPON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme DHOURY

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Aïcha OYONO, maire-adjointe, expose :

Afin de répondre aux obligations d'accessibilité des bâtiments faisant partie du cadre bâti existant, la commune de Creil envisage la mise en accessibilité de divers bâtiments classés ERP.

Le bâtiment concerné par cette mise aux normes est le Centre de Rencontres situé 1, rue du Valois.

Ce programme de travaux vise à rendre accessible ces bâtiments aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées mais également au regard du décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, mais également des arrêtés du 1^{er} août 2006 et du 21 mars 2007 relatifs aux constructions et ERP existants.



maintenant !

Les principales actions sont les suivantes :

- réfection complète des 2 blocs sanitaires pour mise aux normes
- remplacement de blocs-portes
- création de rampes d'accès extérieures,
- modification de circulations pour mise en conformité.

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'aménagement.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement en vue des travaux de mise en accessibilité du Centre de Rencontres.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement en vue de la mise en accessibilité du Centre de Rencontres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 22/04/2014

et publication ou notification le... 29/04/2014

CREIL, le... 22/04/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE